

Objet : Décision modificative n°2

Le six décembre deux mille seize, à quatorze heures trente, Salle Édouard Landrain à Ancenis, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 novembre 2016 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean CHARRIER, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Joël BARAUD, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Didier PÉCOT, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Michel BÉLOUIN.

Étaient représentés : Madame LAERNOES représentée par Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Pierre LUCAS représenté par Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT représenté par Monsieur Joël BARAUD.

Étaient excusés ou absents : Madame Chantal BRIÈRE, Madame Sylvie GAUTREAU, Madame Anne LERAY, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Thierry GADAIS, Monsieur Didier COULOMBEL

Participaient également : Madame Muriel VANDENBERGHE suppléante de Mauges Communauté, Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

Nombre de votants : 17 (14 présents et 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président expose :

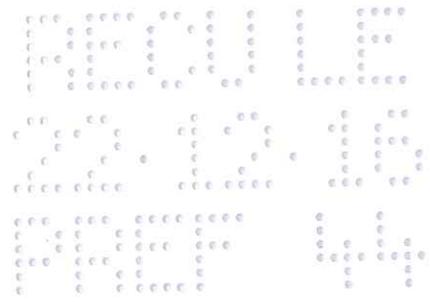
Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du syndicat, monsieur le Président propose de procéder à un réajustement des dépenses de la section d'investissement.

Ainsi, cette décision modificative propose d'ajuster les dépenses du chapitre 20 de + 118,20€ par le chapitre 21 sans modification de l'équilibre de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Articles - Libellé	Dépenses			Recettes		
		BP + DM 1	DM 2	Total crédits	BP + DM 1	DM 2	Total crédits
20	Immobilisations incorporelles	12 801,60 €	118,20 €	12 919,80 €			
21	Immobilisations corporelles	17 085,34 €	- 118,20 €	16 967,14 €			
28	Amortissements				3 959,00 €		3 959,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement				25 927,94 €		25 927,94 €
Total section d'investissement		29 886,94 €	- €	29 886,94 €	29 886,94 €	- €	29 886,94 €

Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité

✓ Vote la Décision Modificative n°2

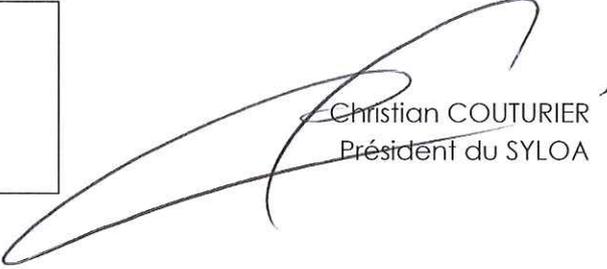


Fait à Ancenis, le 6 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme,

Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :


Christian COUTURIER
Président du SYLOA